

ADM-103-2026

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU CIMETIERE PAYSAGER

RUE FONTAINE MELON
07 MAI 2026

Michel RONFARD, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2213-7 à L2213-9 et R2213-42,

Vu les articles du Code Pénal 225-17 et 225-18,

Vu l'arrêté municipal n°110/2016 du 14 Octobre 2016, relatif au règlement général du cimetière, modifié par l'arrêté du 84/2019 du 1^{er} aout 2019,

Considérant que des travaux d'exhumation doivent être réalisés dans le cimetière paysager par l'entreprise Brigitte ROLLAND sise à Saint-Germain-du-Bois,

Considérant qu'afin de réaliser les travaux à l'abri des regards et dans le respect dû aux défunts et aux mesures d'hygiène, il convient de fermer exceptionnellement le cimetière paysager au public afin de procéder à l'opération d'exhumation.

ARRÊTE

Article 1er : Le cimetière paysager de Saint-Marcel sera exceptionnellement fermé au public le 07 mai 2026 de 7h00 à 10h00, en raison de la réalisation de travaux d'exhumation.

La durée des travaux pourra être modifiée en fonction de l'avancée du chantier.

Article 2 : L'entreprise Brigitte ROLLAND est chargée des travaux ; à cet effet elle est habilitée à intervenir dans le cimetière paysager aux dates et heures précitées.

Article 3 : Une information relative à la fermeture sera communiquée par affichage aux portes du cimetière paysager.

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'entreprise Brigitte ROLLAND à Saint-Germain-du-Bois,
- Madame la Directrice Générale des Services,
- Le service de la Police Municipale,
- Le Centre Technique Municipal.

Chacun étant chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 06 mai 2026

Le Maire,

Signé : Michel RONFARD

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le **06 MAI 2026**
Le Maire
Michel RONFARD

